

Appel à projets lancé par le SPW Emploi Formation

Parcours de renforcement des compétences

Objectif de l'appel

Le présent appel vise à tester / renforcer / améliorer les pratiques de terrain permettant de lever les freins aux dynamiques partenariales entre opérateurs d'insertion et de formation, en vue d'améliorer de manière structurelle les politiques publiques de parcours de renforcement des compétences des publics peu scolarisés en Wallonie.

Public

L'appel à projet s'adresse aux opérateurs publics de formation et assimilés (centres de formation FOREM, centres de formation IFAPME, Etablissements de l'Enseignement de Promotion sociale, Centres de compétence), aux Centres d'insertion socioprofessionnelle agréés et aux Centres de Validation des Compétences agréés.

S'agissant d'un appel à projets relatif aux partenariats, le projet doit comporter au minimum 2 partenaires, dont au moins un centre d'insertion socioprofessionnelle (CISP) agréé et au moins un opérateur public de formation, un opérateur public d'enseignement qualifiant, ou un centre de validation des compétences agréé.

Des partenaires additionnels agréés et/ou reconnus par la Wallonie (autres que ceux mentionnés ci-dessus) peuvent être associés aux projets pour des missions spécifiques.

Veillez renvoyer ce formulaire complété et signé, **pour le 15 juillet 2022 au plus tard, en version électronique** (1 version Word et 1 en PDF) à l'adresse suivante :
parcours.compétences.prw@spw.wallonie.be .

Veillez préciser dans le champ « objet » du message électronique :
« le nom du projet - AP Parcours de renforcement des compétences »

Le dossier de candidature comprend :

- Le formulaire de l'appel à projet ;
- La convention de partenariat signée par les partenaires (sauf si l'objet du projet est l'établissement d'un nouveau partenariat, auquel cas la convention est facultative) ;
- L'avis de l'instance bassin Enseignement – Formation – Emploi.

Un même organisme peut introduire plusieurs projets. Pour ce faire, il complétera un formulaire par projet.

Lors de la constitution de votre dossier de candidature, nous vous demandons de vous référer au texte de l'appel à projets « Parcours de renforcement des compétences ». Ce texte servira également de référence pour la recevabilité et l'analyse des dossiers.

1. Nom du projet :

Indiquez ici le nom du projet : Petit projet pour mener une réflexion sur ce qui pourrait être développer ensemble, d'une durée maximum de 3 mois pour financer essentiellement la partie RH

2. Identification des parties au projet de partenariat

Partenaire A

Dénomination : Espaces ASBL

Numéro d'entreprise : 0429 229 552

Adresse (siège social) :

organisme public organisme agréé (précisez : **CISP ESPACES agréé n°079**)

Site web: www.espaces.be

Téléphone : 083215013

Courriel : direction@espaces.be

Coordonnées bancaires :

IBAN	B	E	2	6	7	9	6	5	2	4	4	6	5	7	2	9
BIC	GKCCBEBB															

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

10 lignes maximum

L'ASBL Espaces est un CISP actif dans les travaux forestiers, du bâtiment et des services aux personnes ; Elle propose des formations sur deux méthodologies : EFT et DÉFI.

Nos stagiaires suivent un parcours de formation qui se rapproche le plus possible des situations qu'ils pourraient rencontrer s'ils étaient amenés à bénéficier d'un contrat de travail.

Ils bénéficient d'un accompagnement social individuel et d'un accompagnement pour la partie post-formation.

Personne juridiquement responsable du projet

Nom : PAQUET

Prénom : Eric

Fonction : directeur

Téléphone : 083215013

Courriel :direction@espaces.be

Personne de contact sur le plan opérationnel

Nom : LIBION

Prénom : Manon

Fonction : chargée de projet

Téléphone : 083215013

Courriel : chargeedeprojet@outlook.be

Partenaire B

Dénomination : CVDC de l'EPS Huy-Waremme – Centre attaché administrativement à l'IPEPS Huy-Waremme
(Pouvoir organisateur : province de Liège)

Numéro d'entreprise : 2.169.282.363

Adresse (siège social) : Quai de Compiègne, 4 4500 Huy

organisme public organisme agréé (précisez :)

Site web : www.validationdescompetences.be – www.cvdc3.be

Téléphone : 04/279.37.37

Courriel : francois.amel@provincedeliege.be

Coordonnées bancaires :

IBAN	B	E	3	5	0	6	8	8	9	8	8	0	3	0	3	7
BIC	GKCCBEBB															

Brève description des missions, activités et public de l'organisation :

10 lignes maximum

Faire valoir une pratique professionnelle pour obtenir un titre officiel. La validation des compétences consiste à reconnaître officiellement des compétences professionnelles sur base de la pratique d'un métier. Un titre de compétence est une preuve officielle de vos compétences que vous pouvez faire valoir dans le cadre de votre projet professionnel (recherche d'emploi, carrière) ou de formation (accès et dispenses).
Qui peut faire valider ses compétences ? La VC s'adresse aux personnes âgées de + de 18 ans résidant en Belgique et ayant de l'expérience professionnelle mais pas de diplôme ou de certificat qui correspond

Pourquoi faire valider ses compétences ? Le candidat obtiendra officiellement une validation de ses compétences par un système reconnu par tous.

Dès lors, le titulaire du titre de compétences pourra plus facilement trouver un emploi, s'y maintenir ou évoluer dans son travail. Par ailleurs, le titre de compétences peut permettre à un étudiant d'obtenir des dispenses dans son parcours de formation.

Comment obtenir un titre de compétence ?

Le titre de compétence est délivré dans un centre agréé dans lequel la personne doit réussir une épreuve de validation. Cette épreuve porte sur une partie spécifique d'un métier et consiste en une reconstitution de la situation professionnelle réelle.

Personne juridiquement responsable du projet

Nom : Amel

Prénom : François

Fonction : Responsable de centre

Téléphone : 04/279.37.37

Courriel : francois.amel@provincedeliege.be

Personne de contact sur le plan opérationnel

Nom : Amel

Prénom : François

Fonction : Responsable de centre

Téléphone : 04/279.37.37

Courriel : francois.amel@provincedeliege.be

Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »

3. Eligibilité des partenaires

Pour être éligible, la candidature doit :

Cochez les cases pour confirmer que votre projet rencontre ces exigences.

Viser un partenariat entre au minimum 2 partenaires

Comporter au minimum un partenaire de l'insertion socioprofessionnelle agréé

Comporter au minimum soit un opérateur public de formation ou d'enseignement qualifiant, soit un centre de validation des compétences agréé

- Rencontrer les conditions prévues en page 5 de l'appel à projet¹
- Le(s) partenaire(s) additionnel(s) sont agréé(s) / reconnu(s) par la Wallonie

4. Eligibilité du projet

Description synthétique du projet

15 lignes maximum

Le projet vise à travailler pendant une période de trois mois à la mise en place d'un partenariat solide qui offrira des possibilités accrues d'insertion au public du CISP.

Pour cela le projet travaillera sur la possibilité de mise en place de :

- Journée d'informations sur la validation des compétences
- Offrir un accueil personnalisé aux stagiaires du CISP
- Organiser des sessions de Validation de compétences pour les stagiaires du centre

La deuxième partie visera à travailler sur la pérennisation du projet et veillera à construire un partenariat solide dans la durée.

Nous pourrions travailler sur l'adaptation des outils de formation en fonction des attentes du marché de l'emploi et des réalités du centre de validation.

Nous pensons que ce type de partenariat est une réelle plus-value pour le demandeur d'emploi, d'autant plus dans des métiers en pénurie tels que nous le proposons.

Le présent projet s'inscrit dans le / les objectif(s) suivant(s) de l'appel à projets :

Cochez la/les cases qui vous concerne(nt)

- Préparer, créer et/ou renforcer les collaborations entre acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et les opérateurs de formation qualifiante et/ou de validation des compétences
- Fluidifier les parcours de renforcement de compétences des publics peu scolarisés
- Renforcer la certification des compétences dans le cadre des parcours de renforcement des compétences des

¹ Les partenaires bénéficiaires doivent rencontrer les conditions suivantes : 1) avoir une unité d'établissement / centre de formation / centre de validation des compétences en région wallonne de langue française ; 2) exécuter l'action sur le territoire de la région de langue française de la Région wallonne ; 3) s'engager formellement à respecter l'ensemble des conditions établies dans le présent appel à projets.

publics peu scolarisés ²

Améliorer la connaissance mutuelle de l'offre de formation/validation, des pédagogies, des outils et/ou des opérateurs de formation/validation, qui permettra de développer / renforcer la confiance mutuelle

Renforcer les compétences des publics peu scolarisés (< CESS) et les faire monter en compétences³

Expliquez comment votre candidature rencontre le/les objectif(s) coché(s).

1 page maximum

Notre candidature rencontre les objectifs parce qu'elle offre la possibilité à notre public de voir ses compétences reconnues et d'ainsi, nous espérons, faciliter son insertion sur le marché de l'emploi.

Elle permet aussi de créer des liens entre opérateurs, ce qui, à notre sens, manque cruellement dans le parcours d'insertion des demandeurs d'emploi. Nous nous voyons plutôt comme complémentaire, et non comme concurrent. Nous avons tous à gagner dans une collaboration, et en premier lieu le demandeur d'emploi.

Construire notre collaboration nous permettra d'adapter notre offre de formation pour permettre à un maximum de personnes d'y accéder, mais aussi permettra à tous les partenaires de se connaître et de comprendre les réalités des uns et des autres pour améliorer le passage de l'un vers l'autre.

Le public fréquentant les CISP est un public fragile, ayant peu confiance en lieu. Lui permettre d'accéder à une certification est pour beaucoup, l'occasion de valoriser une première certification et de renforcer la confiance en ses moyens. A terme, ce constat est une réelle plus-value dans la recherche d'un emploi.

Décrivez les freins que le projet envisage de lever et les moyens envisagés pour lever ces freins.

1 page maximum

Plusieurs freins :

- La distance géographique
- Le manque de temps des uns et des autres
- Le manque de moyens financiers et humains que nécessitent ce projet.
- L'assiduité du public qui peut parfois être très volatil

Décrivez les résultats visés en matière de levée des freins identifiés.

² obtention d'une CECAF et/ou d'un titre de compétence, obtention de certifications sectorielles/privées, démarches de valorisation automatique des acquis auprès d'un opérateur d'enseignement/formation certifiant

³ Niveaux 3, 4 ou 5 du Cadre francophone des Certifications.

1 page maximum

Nous espérons :

- Pérenniser un projet dans lequel nous croyons
- Valoriser les actions de tous les partenaires
- Conscientiser sur la nécessité de créer des partenariats solides
- Amener un maximum de stagiaires à passer la validation des compétences
- Améliorer le passage vers la validation par une meilleure connaissance des réalités des uns et des autres.

Décrivez les activités du projet de manière détaillée.

15 lignes maximum par activité

Activité 1 : Définition de l'offre de formation du partenariat

- définir l'ensemble des adaptations de l'offre de formation ou créations d'outils d'accompagnement spécifiques nécessaires.
- identifier les freins potentiels afin d'y apporter des réponses avant la mise en œuvre du futur partenariat
- Construire un programme commun
- Construire un calendrier d'intervention futur

Activité 2 : Etablissement des termes de la future convention de partenariat.

Convenir des termes d'une future convention dans le cadre du dépôt du projet de mise en œuvre dans le cadre du second appel à projet prévu dans le cadre du Plan de relance.

Activité 3 :

Reproduisez les cases si d'autres activités sont prévues / Supprimez les cases excédentaires.

Le partenariat vise directement :

- les bénéficiaires finaux des dispositifs (stagiaires, apprenants,)
- le personnel des partenaires

Le projet :

- vise à établir un nouveau partenariat (ex : l'objet du projet est de réfléchir à ce qui pourrait être réalisé ensemble)
- construit un nouveau partenariat
- renforcer/amplifier un partenariat existant

Si le projet renforce/amplifie un partenariat existant, décrivez sa plus-value par rapport à l'existant.

15 lignes maximum

Neant

Ce partenariat est formalisé par une convention qui indique le type, le contenu et la nature de l'intervention de chacun des partenaires bénéficiaires. Si l'objet du projet est d'établir un nouveau partenariat, la convention est facultative.

Une convention de partenariat a été élaborée : oui non

Autres conditions pour l'éligibilité du projet

Pour être éligible, le projet doit :

Cochez les cases pour confirmer que votre projet rencontre ces exigences.

- être totalement gratuit pour les participants
- se dérouler sur le territoire de langue française de la Région wallonne, dans un ou plusieurs des 9 bassins
- s'organiser durant la période de programmation (à savoir entre le 1/11/2022 et le 30/04/2024).

Le projet se déroule sur la période suivante : du 15 septembre au 15 décembre 2022

Localisation du projet : bassin Brabant-Wallon bassin Wallonie Picarde
 bassin Hainaut Centre bassin Hainaut Sud
 bassin Namur bassin Luxembourg
 bassin Liège bassin Huy - Waremme
 bassin Verviers

Où prévoyez-vous de mener l'action ?

dans les locaux du partenaire A

Localisation : Zoning de Lienne 7

Code postal et localité : 5590 Ciney

dans les locaux du partenaire B :

Localisation : MPC Hannut Rue Zénobe Gramme 48

Code postal et localité : 4280 Hannut

autre (précisez :)

Localisation :

Code postal et localité :

5. Pertinence du projet

Moyens affectés au projet

Veillez détailler les **moyens humains** affectés au projet chez chaque partenaire (qualifications, expertise et expérience des ressources humaines affectées au projet).

1 page maximum

Pour Espaces, 4 personnes seront dédiées au projet :

- La direction pour le côté logistique et organisationnel
- La coordination pédagogique pour veiller à la bonne articulation de nos formations pour permettre le passage vers la validation. Pour assurer la fluidité du parcours et les articulations nécessaires.
- L'accompagnatrice à la formation qui suit les stagiaires tout au long du parcours et vérifie avec eux la pertinence au nom de l'orientation post formation choisie
- Une formatrice pour la construction des modules, organiser les passages et maintenir les contacts entre les opérateurs.

Nombre estimé d'équivalents temps plein nécessaires au bon déroulement du projet (subventionnés ou non par le présent appel à projets) :

Partenaire A	0.36 ETP
Partenaire B ETP
...	

Veuillez détailler les **moyens matériels** affectés au projet (locaux et matériels dédiés au projet).

1 page maximum

Bureau et matériel informatique et nécessaire pour accueil

Veuillez détailler les **moyens pédagogiques et techniques** affectés au projet (outils, méthodologie, planning).

2 pages maximum

Etant donné qu'il s'agit de construire un projet, il n'y a pour l'instant que des moyens humains qui seront déployés.

Budget demandé

Partenaire A

Frais de personnel (personnel directement affecté au projet) hors établissement de promotion sociale				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Salaire brut mensuel	Taux de chargement 2022 *	Temps de travail sur le présent projet (%)	Coût à charge du projet (= salaire brut x taux de chargement x temps de travail)
Direction	4937.77	1.5466	12.5%	954.60
Coordination pédagogique	2195.32	1.5466	25%	848.82
Accompagnateur social	4287.38	1.5466	10%	828.86
formatrice	2916.75	1.5466	10%	563.88
Frais de personnel si le partenaire est un établissement de promotion sociale** :				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Nombre de périodes	Coût forfaitaire		Coût à charge du projet (nombre de périodes * coût forfaitaire)
Frais généraux forfaitaires *** (= 15% des frais RH)				479.42
Frais de projet				
TOTAL				3765.84

* [taux de chargement 2022](#) (intègre toutes les charges sociales et patronales) :

- < 10 travailleurs : 1.4977
- Entre 10 et 19 travailleurs : 1.5260
- 20 travailleurs : 1.5466

** Les frais de personnels des établissements de promotion sociale sont calculés sur base des coûts forfaitaires des périodes de cours, conformément à la circulaire en vigueur au moment de la sélection des projets (au 1^{er} avril 2022 : [circulaire 8513](#)) ;

*** les frais généraux couvrent les frais de personnel administratif et auxiliaire (secrétariat, comptabilité...) ainsi que les frais additionnels non spécifiques tels que : télécommunication, mobilier et matériel de bureau, frais immobiliers...

D'autres sources de financement seront-elles mobilisées chez le partenaire A en dehors de la subvention demandée, pour mettre en œuvre le projet ? Si oui, veuillez détailler.

Partenaire B

Frais de personnel (personnel directement affecté au projet) hors établissement de promotion sociale				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Salaire brut mensuel	Taux de chargement * 2022	Temps de travail sur le présent projet (%)	Coût à charge du projet (= salaire brut x taux de chargement x temps de travail)
Frais de personnel si le partenaire est un établissement de promotion sociale** :				
Catégorie (formateur, conseiller pédagogique, personnel administratif)	Nombre de périodes	Coût forfaitaire		Coût à charge du projet (nombre de périodes * coût forfaitaire)
Enseignant	40	3500		3500
Frais généraux forfaitaires *** (= 15% des frais RH)				525
Frais de projet				
TOTAL				4025

* [taux de chargement 2022](#) (intègre toutes les charges sociales et patronales) :

- < 10 travailleurs : 1.4977
- Entre 10 et 19 travailleurs : 1.5260
- 20 travailleurs : 1.5466

** Les frais de personnels des établissements de promotion sociale sont calculés sur base des coûts forfaitaires des périodes de cours, conformément à la circulaire en vigueur au moment de la sélection des projets (au 1^{er} avril 2022 : [circulaire 8513](#)) ;

*** les frais généraux couvrent les frais de personnel administratif et auxiliaire (secrétariat, comptabilité...) ainsi que les frais additionnels non spécifiques tels que : télécommunication, mobilier et matériel de bureau, frais immobiliers...

D'autres sources de financement seront-elles mobilisées chez le partenaire B en dehors de la subvention demandée, pour mettre en œuvre le projet ? Si oui, veuillez détailler.

Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »

Pertinence du projet

Veillez détailler la **valeur ajoutée** du partenariat proposé au regard des objectifs visés.

1 page maximum

La construction du projet aboutira au dépôt d'un projet plus large visant à rendre plus facile le parcours du stagiaire. Il permettra au stagiaire de se voir certifier ses compétences, de prendre conscience de ses potentialités.

Il permettra de placer plusieurs acteurs de l'insertion autour de la table et de développer des collaborations en vue d'offrir des possibilités plus larges au demandeur d'emploi.

Enfin il permettra de ne pas être redondant dans le parcours d'insertion des individus. Chacun connaissant l'autre, ses atouts, il en sera d'autant plus facile de construire un parcours cohérent et valorisant pour le demandeur d'emploi.

Veillez détailler **les articulations** prévues en amont, pendant et en aval de l'action entre les partenaires bénéficiaires.

1 page maximum

Prise de contact pour vérifier la volonté de travailler ensemble

Négocier les modalités de la collaboration, ce que chacun apporte, définir un timing, redéfinir des modules de formations, ...

Mettre en place le passage vers la validation de compétences pour les stagiaires des CISP de manière fluide et valorisante en déposant un appel à projet construit

Travailler sur la pérennité du dispositif qui sera mis en place.

Si le projet vise à **raccourcir le parcours de stagiaire**, décrivez comment cela est envisagé.

1 page maximum

Le projet vise à fluidifier, non à raccourcir le parcours. Il faut laisser le temps au temps et parfois vouloir aller trop vite peut s'avérer contreproductif.

Si le projet a un **caractère structurant** (possibilité de le répliquer d'une année à l'autre, de le pérenniser et/ou de permettre une appropriation du projet par d'autres partenaires (dans et hors du bassin)), veuillez décrire comment cela est envisagé.

1 page maximum

Le projet vise à en construire un autre solide et pérenne.

Veuillez détailler **les résultats attendus et la mesure** de ces résultats

Résultat visé	Indicateurs /éléments permettant de vérifier que le résultat est atteint
Dépôt d'un dossier en décembre 2022	Dépôt du dossier.

Ajoutez des lignes si nécessaire

6. Engagement, déclaration sur l'honneur et signature

Partenaire A

Je soussigné(e), nom et prénom :

légalement autorisé à engager l'organisme :

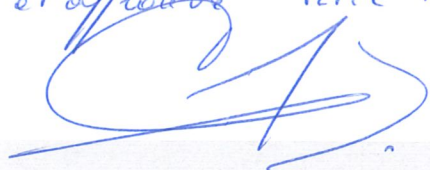
et agissant en qualité de :

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : Ciney

le : 05 juillet 2022

Mention manuscrite « Lu et approuvé » + signature :

Lu et approuvé Eric Paquet


Partenaire B

Je soussigné(e), nom et prénom : Amel François

légalement autorisé à engager l'organisme :

et agissant en qualité de :

- par la présente, engage l'organisme à se soumettre au contrôle pédagogique, administratif et financier du SPW ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont complets et exacts.

Fait à : Huy

le : mardi 5 juillet 2022

Mention manuscrite « Lu et approuvé » + signature :

Lu et approuvé

Dupliquez si plus de 2 partenaires en les nommant « partenaire C, D, ... »

